

M. HATFIELD: Je crois comprendre que les dépêches chiffrées ne bénéficieront plus d'aucun escompte après le 1^{er} juillet 1950. Jouissent-ils actuellement d'une réduction de cinquante pour cent?

Le TÉMOIN: Quarante pour cent.

M. HATFIELD: Je crois comprendre que l'on n'épargne que sur les mots. On paiera le tarif régulier après juillet 1950?

Le TÉMOIN: On paiera le prix régulier après le 1^{er} juillet 1950.

M. HATFIELD: Mais on pourra communiquer par chiffre ou code?

Le TÉMOIN: Certainement.

M. CANNON: Des îles de la Madeleine, un radiotéléphone relié au continent est exploité par la *Canadian Marconi Company*. Suis-je en droit de dire que les mesures législatives en question ne visent que les communications entre le Canada et les pays de l'extérieur, sans que les îles de la Madeleine en soient aucunement affectées?

Le TÉMOIN: Vous avez raison.

M. HATFIELD: Que dire des câbles allant en Amérique du Sud?

Le TÉMOIN: Ces câbles ne sont vraiment pas en cause. La *Cable and Wireless* a des circuits jusqu'en Amérique du Sud et ceux-ci seront compris dans la catégorie des frais de commun usage. Le coût d'entretien et d'exploitation de tout le réseau de commun usage sera assumé conjointement par tous les pays du Commonwealth, selon la proportion des recettes provenant de chacun de ces pays; si le revenu réalisé sur les transmissions sortant de chez nous est de 1 million de dollars celui du Royaume-Uni de 20 millions de dollars et celui de l'Afrique du Sud de 5 millions de dollars, les frais seront répartis à raison de pourcentages de 1, de 20 et de 5.

L'hon. M. CHEVRIER: Quel circuit emprunte un message à destination de l'Amérique du Sud?

Le TÉMOIN: Il est transmis par Londres.

M. HATFIELD: Les tarifs monteront-ils d'ici au premier janvier, alors que vous aviserez le Conseil du Commonwealth?

Le TÉMOIN: Pour ce qui est des tarifs perçus au Canada, il n'y aura aucun changement.

M. HATFIELD: Après cela, nous aurons une réduction de vingt-cinq pour cent?

Le TÉMOIN: Je n'irais pas jusqu'à dire qu'au Canada la réduction sera de vingt-cinq pour cent sur les tarifs de perception existants. N'oublions pas que le problème a un caractère international. Au Canada, le tarif perçu est de beaucoup inférieur à celui qui se perçoit à l'étranger sur le trafic circulant en sens inverse. Pour un message à destination de la France, nous payons ici vingt-deux c. du mot tandis que la personne qui répond de Paris paie trente-sept c. du mot.

M. MURRAY: Dans le Pacifique, les tarifs resteront-ils les mêmes?

Le TÉMOIN: Là encore, monsieur le président, nous avons cherché à niveler les tarifs, et pour ce qui est du Commonwealth, il y a très peu de différence. On paye dix-huit c. du mot sur un message qui va d'Ottawa à Londres, tandis que sur le même message envoyé de Vancouver, on paie vingt-deux c.

M. MURRAY: Je songeais à un message allant de Singapour à Vancouver.